



## **Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du lundi 21 septembre 2009**

### **Présents**

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

#### **Membres représentants des professeurs**

Dominique Grosjean, Daniel Léon, Philippe Debruxelles, Jean-Marie Piemme, Rogier Van Eck.

#### **Membre représentant le personnel autre que les professeurs**

Serge Gabet

#### **Membre représentant des organisations syndicales**

Michel Boermans (CGSP)

#### **Membre représentant les assistants**

Isabelle Willems, Paul Fonteyn

#### **Membres représentants des étudiants**

Jonathan Benquet, Lionel Dutrieux.

En cours de séance : Leticia Garcia, Meryl Moens.

#### **Délégué du gouvernement**

Pascal Gilles

---

Ouverture de la séance vers 16h40

Ordre du jour :

- 
- Approbation du PV de la réunion du CGP du 29/06/2009.
  - RPE
  - Attributions
  - Entrées en Master
  - Divers

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2009**

Moyennant quelques légères modifications formelles, le projet de PV est approuvé à l'unanimité (7 votants).

### **Règlement particulier des études** (RPE) édition 2009-2010

Le directeur distribue le règlement particulier des études sans les grilles de pondérations crédit qui seront analysées dans une séance ultérieure. Le directeur nous indique brièvement où se situent les changements par rapport à l'édition précédente (master écriture, aptitudes et quorum des jurys de délibération) et

propose que nous en discutons lors de la prochaine réunion afin que chacun d'entre nous puisse en prendre connaissance convenablement.

### **Attributions**

- Les membres prennent connaissance des nouvelles grilles qui ont été établies conformément au cadre approuvé par les autorités en février.

Le directeur apporte quelques précisions quand aux nouveaux intervenants, on relève la présence de cours non encore attribués signalés par des x et qui seront complétées en cours d'année.

**Les grilles type court et type long sont approuvées par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.**

- Il n'y a pas eu de candidat pour le poste déclaré vacant de coordinateur qualité (9/36<sup>h</sup> de d'horaire). Manon Ledune pose sa candidature pour cette année académique par article 105.

**Sa candidature est approuvée par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.**

### **Entrées en Master**

- Rappel : la date limite d'inscription est le 15 octobre; à cette date seulement nous connaissons le nombre de places disponibles après dénombrement des candidatures prioritaires et comparaison avec la capacité d'accueil. Toutes les acceptations au mastère le sont sous réserve jusqu'au 15 octobre.
- Dans l'intervalle, on a autorisé les candidats extérieurs acceptés à assister aux cours tout en précisant qu'il s'agit d'une mesure provisoire sans garantie aucune quant à leur admission.

### **Examen des candidatures**

- TAC : 1 candidat qui a abandonné en cours de session.
- Interprétation Dramatique : 3 candidats
  - Dervichi Amila : abandon.
  - Catherine Schmidt : pas de dossier.
  - Medrignac Lormel : l'avis du jury de professeur est négatif, on procède au vote pour l'approbation de cet avis par **12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**
- Master cinéma spécialité réalisation 120 crédits. La capacité d'accueil est de 5 places, il y a actuellement 4 candidats internes INSAS donc 1 place restante. 17 candidats se sont présentés. Le jury de professeur a procédé à la sélection des candidats sur base de leur dossier et d'entretiens.

Un membre du jury nous donne lecture de l'avis du jury pour chacun des candidats. Deux d'entre eux ont été retenus sur base de valorisations de crédits.

La règle qui définit la priorité entre ces deux candidats est l'ordre d'inscription, il est donc procédé au vote pour le candidat n° 6 Aljem Alaa Eddine (l'autre, étant en 14<sup>ème</sup> position). **7 voix pour, 0 contre, 7 abstentions**

Si ce candidat venait à se désister, le suivant, Daniel Raphaël, sera proposé. Cette proposition est adoptée par **9 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.**

- Master cinéma, spécialité montage. La capacité d'accueil est de 5 places, il y a actuellement 4 candidats INSAS inscrits. Il reste donc potentiellement une place. Le jury de professeur a analysé les dossiers, a fait passer aux candidats des épreuves et les a reçus en entretien. 5 candidats hors INSAS se sont présentés. Un seul candidat Gigant Yannick, diplômé en montage à l'IAD, est proposé par le jury avec 2 crédits complémentaires de passerelle.

- Cette proposition est approuvée par **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention**
- Deux autres candidates, Léa Chateuret et Macotta Maria, ont attiré l'attention du jury de professeurs. Proposition est faite de les intégrer en 3ème année baccalauréat Montage sur base de réduction de la durée minimale d'études fondées sur la valorisation de crédits et/ou d'expériences.
- Cette proposition est approuvée par **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention**
- Master cinéma spécialité image. La capacité d'accueil est de 7 places.

Il y a 7 étudiants INSAS inscrits valablement. Le jury a examiné les candidatures de 5 candidats externes mais ne peut donner suite à leur demande.

Cette décision est approuvée par **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

- Master RTM. La capacité d'accueil est de 8 places.

A l'heure actuelle 11 étudiants INSAS se sont inscrit dont quelques-uns sont en session prolongée pour leur 3ème année. Il y aura également sans doute des doubleurs dans la classe master 2008-2009.

Dans tous les cas il n'y aura pas de place disponible.

### **Entrées en BA2 et BA3**

- Menegale Sophie à posé sa candidature pour entrer en BA2 image. Après analyse de son dossier, le jury a rendu un avis négatif.

Il est procédé au vote pour l'approbation de l'avis du jury; approuvé par **12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

- En option ID, un candidat (Eric Martin) a sollicité son entrée en BA2 sur base d'une valorisation de crédits suite à un cursus suivi en académie en 2008-9, et d'études suivies avec fruits à la Northwestern University (USA) considérée par la Communauté française comme équivalente à un graduat en communication de type court. Le jury d'enseignants a rendu un avis négatif

Il est procédé au vote pour l'approbation de l'avis du jury; approuvé par **12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

La séance est levée vers 19 heures

Serge Gabet

Laurent Gross

Secrétaire

Directeur